

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2015

OBJET : Renouvellement du Conseil Départemental de l'Education Nationale  
Modificatif de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2015

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, repris dans les articles L 235-1 et R 235-1 à 11 du Code de l'Education ;

VU les désignations des collectivités territoriales ;

VU les propositions et l'avis de l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Alpes

VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2015

ARRETE

**Article 1er :**

L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2015 est modifié de la façon suivante :

**Au paragraphe III – Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat :**

TITULAIRES

SUPPLEANTS

S.G.E.N.-C.F.D.T.

Au lieu de :

**Mme Sylvie DELIA**  
Professeure des écoles  
Ecole élémentaire Fontfreyne à GAP  
**Mme Anne LUCOT**  
Professeure  
Collège Centre – GAP

**Mme Emmanuelle COULLET**  
Professeure des écoles  
Ecole de Chateauroux-les-Alpes  
**M. Romain DAUTAIS**  
Professeur  
Collège de La Bâtie-Neuve

Lire :

**M. Jean-Jacques ROSTAN**  
Professeur des écoles - directeur  
Ecole primaire Anselme Gras – GAP

**Mme Anne LUCOT**  
Professeure  
Collège centre - GAP

**M. Romain DAUTAIS**  
Professeur  
Collège de la Bâtie-Neuve

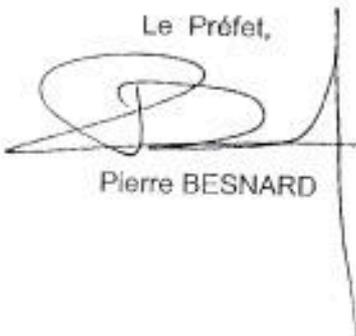
**M. Sylvain BOULANGER-NEVEU**  
Professeur des écoles  
Ecole maternelle Fontreyme - GAP

**Article 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 28 janvier 2015

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards from the right side of the signature.

Pierre BESNARD